

Stimuler le progrès

**Plan stratégique 2026-2029
du CNAC**



TABLE DES MATIÈRES

Reconnaissance territoriale	3
Notre raison d'être	3
Notre mission	3
Servir l'intérêt public	3
Notre processus de surveillance des problèmes nouveaux	4
Notre processus de mobilisation	6
Nos buts	7
But n° 1 : surveiller et comprendre les problèmes nouveaux issus du contexte changeant, afin de mieux prévoir leur incidence sur nos normes et nos activités de normalisation	7
But n° 2 : dialoguer et collaborer avec les parties intéressées et concernées afin de comprendre leurs besoins et leurs attentes	8
But n° 3 : améliorer la réactivité de nos processus de normalisation	9
But n° 4 : établir des normes de grande qualité qui répondent aux besoins et aux attentes des parties intéressées et concernées	10
But n° 5 : fournir du soutien pour la mise en œuvre et l'application efficaces des normes afin d'accroître l'uniformité et la qualité dans la réalisation des missions	11
Risques et reddition de comptes	12

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous, le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC), reconnaissons exercer nos activités sur les terres traditionnelles et non cédées des Premières Nations, des Métis et des Inuits (les « peuples autochtones »), qui, d'un océan à l'autre, en sont les gardiens de longue date.

Nous reconnaissons et respectons l'importance des terres non cédées et visées par un traité, et entendons mener nos travaux en honorant la diversité historique et culturelle des peuples autochtones du Canada.

Nous reconnaissons que la promotion de la réconciliation est un élément essentiel des travaux de normalisation au pays. Ainsi, dans le cadre de notre mission de servir l'intérêt public en établissant et en tenant à jour des normes d'audit et de certification de grande qualité, nous nous engageons à échanger avec les peuples autochtones et leurs communautés, et à en tirer des enseignements.

Cette reconnaissance territoriale ne représente qu'une étape dans notre parcours vers la réconciliation. Nous invitons toutes nos parties intéressées et concernées à réfléchir à leur propre rapport à la terre et aux peuples autochtones, ainsi qu'à la façon dont leur travail peut contribuer à la poursuite des efforts dans cette voie.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Nous agissons de manière indépendante dans notre processus décisionnel, et avons le pouvoir et la responsabilité d'établir les normes en matière de gestion de la qualité, d'audit, de certification de l'information sur la durabilité et d'autres missions de certification et de services connexes au Canada.

NOTRE MISSION

Nous servons l'intérêt public en établissant des normes de grande qualité et en favorisant leur mise en œuvre efficace en réponse aux besoins en évolution des parties intéressées et concernées canadiennes.

SERVIR L'INTÉRÊT PUBLIC

Nous agissons dans l'intérêt public. Nous suivons une [procédure officielle](#) qui s'exprime par la transparence, la participation, la reddition de comptes et l'objectivité. Nous veillons ainsi à ce que nos normes servent l'intérêt public.

NOTRE PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES PROBLÈMES NOUVEAUX

Nous dialoguons et entretenons des relations avec nos parties intéressées et concernées afin de cerner les problèmes nouveaux qui pourraient avoir une incidence sur les normes, les indications ou les professionnels en exercice.

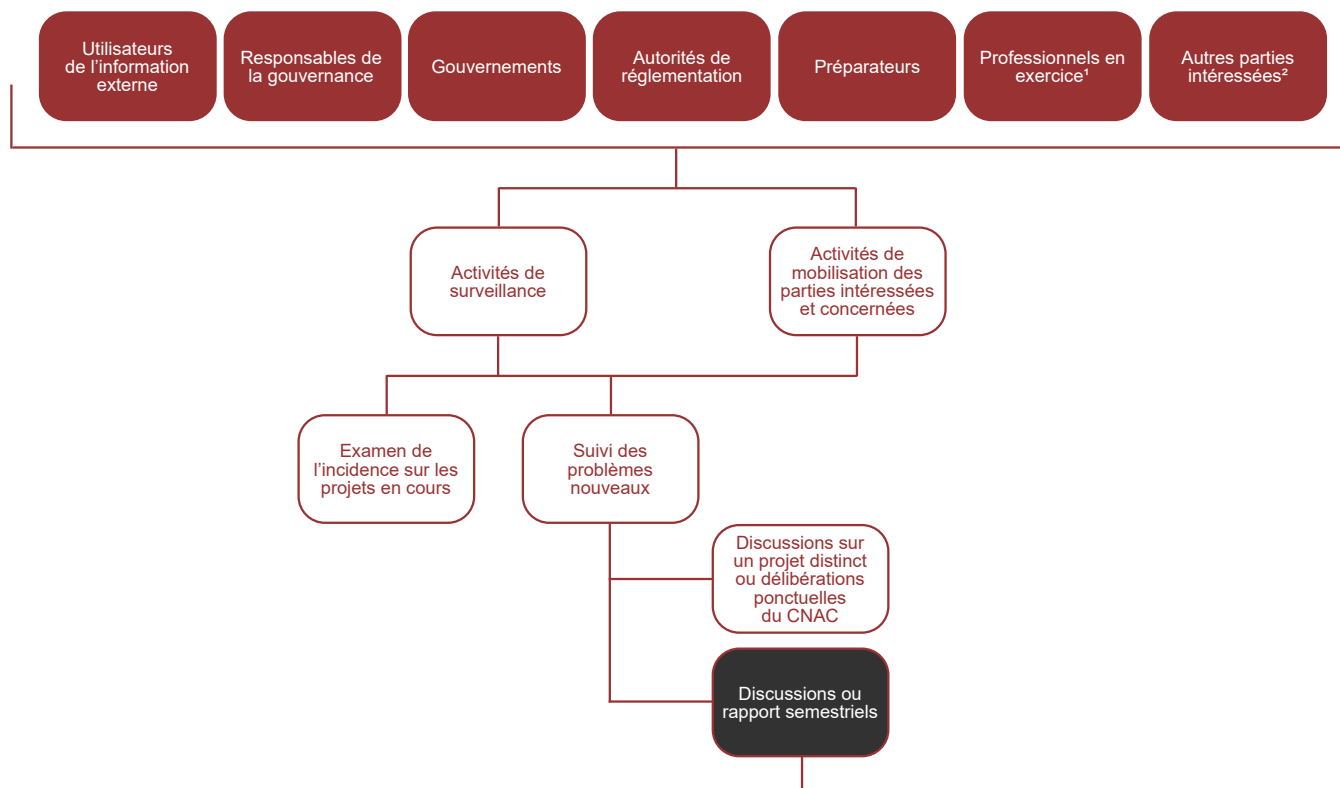
Les enjeux pertinents sont évalués et traités dans le cadre de projets existants ou de nouvelles activités, ou font l'objet d'un suivi continu.

Nous pourrions devoir adapter nos plans annuel et stratégique en fonction des enjeux émergents. Au moins deux fois l'an, nous discutons de façon approfondie des constatations découlant de notre processus de surveillance et en déterminons l'incidence sur nos activités de l'exercice en cours et sur celles prévues dans les exercices à venir. Nous pouvons ainsi établir si les problèmes relevés présentent des risques généralisés nouveaux ou révisés, et confirmer que le plan stratégique demeure pertinent et adapté.

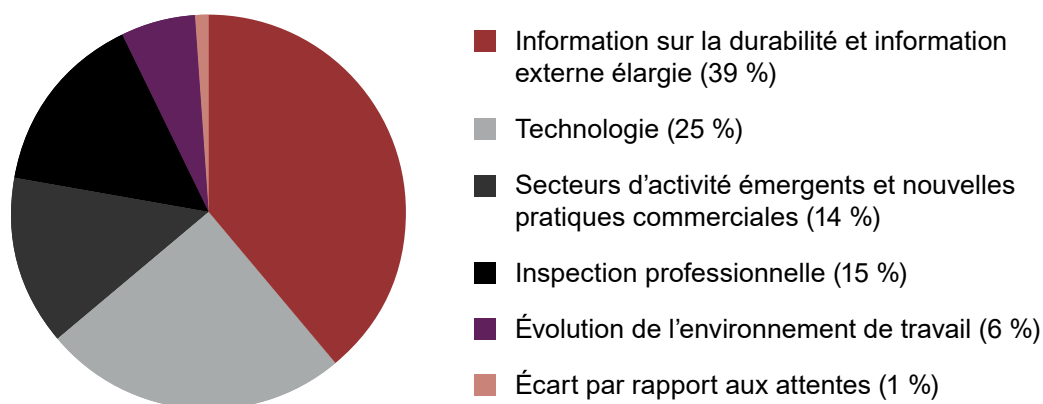


Aperçu de notre processus de surveillance des problèmes nouveaux

Parties intéressées et concernées du CNAC



Plus récent examen de l'environnement³



¹ C'est-à-dire les professionnels comptables et autres professionnels qui réalisent des missions de certification.

² C'est-à-dire les autres normalisateurs, les organisations professionnelles, les organisations universitaires, les médias et d'autres organisations pertinentes.

³ Couvre la période allant de février 2024 à janvier 2025.



NOTRE PROCESSUS DE MOBILISATION

Parallèlement aux activités continues de consultation et de mobilisation que nous menons auprès de nos parties intéressées et concernées, nous échangeons avec elles lors d'étapes clés de nos projets pour nous assurer de prendre en compte un éventail de points de vue et de perspectives dans nos normes et nos activités de normalisation.

Nous identifions ainsi les parties intéressées et concernées par chacun de nos projets, puis élaborons une stratégie de consultation adaptée qui à la fois mobilise individuellement les différentes parties et favorise une participation rigoureuse et appropriée dans l'ensemble.

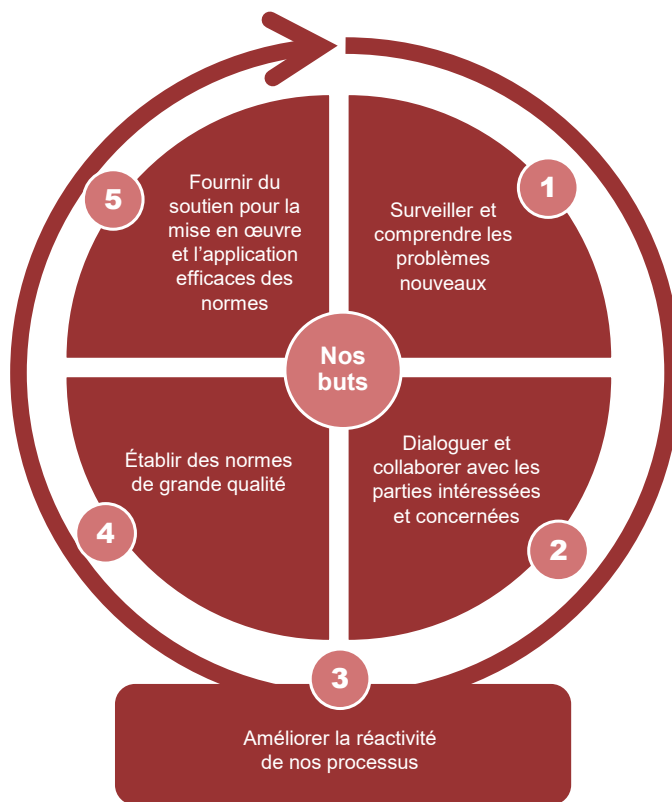
Le CNAC sollicite la participation des parties intéressées et concernées suivantes :

- des utilisateurs de l'information externe;
- des responsables de la gouvernance;
- des gouvernements (fédéral, autochtones, provinciaux et municipaux);
- des autorités de réglementation;
- des préparateurs;
- des professionnels en exercice, à savoir :
 - des professionnels comptables exerçant dans des cabinets de toute taille,
 - d'autres professionnels réalisant des missions de certification;
- d'autres normalisateurs, au pays et à l'étranger;
- d'autres parties intéressées.

Nos activités de mobilisation prennent diverses formes, allant de consultations vastes et fréquentes tout au long d'un projet à des consultations ciblées lors d'étapes clés ou sur des questions précises.

NOS BUTS

Nos buts, qui reflètent le contexte dans lequel nous évoluons, ont été établis afin d'orienter nos plans annuels pour les exercices 2026 à 2029.



But n° 1 : surveiller et comprendre les problèmes nouveaux issus du contexte changeant, afin de mieux prévoir leur incidence sur nos normes et nos activités de normalisation

Le paysage actuel combiné à l'évolution du domaine de la certification appelle souplesse et réactivité. Dans le cadre de notre [processus de surveillance des problèmes nouveaux](#), nous continuerons de surveiller les secteurs en évolution, comme ceux de l'information sur la durabilité et de la technologie, afin de mieux les comprendre, d'en anticiper les incidences sur nos normes et nos activités de normalisation, et d'y répondre.

À cette fin, nous nous concentrerons sur les objectifs suivants :

- déterminer si les normes actuelles sont adaptées aux problématiques propres aux secteurs d'activité émergents ainsi qu'aux pratiques technologiques et commerciales changeantes;
- comprendre les services de certification nouveaux ou différents dont les diverses parties intéressées et concernées pourraient avoir besoin.



But n° 2 : dialoguer et collaborer avec les parties intéressées et concernées afin de comprendre leurs besoins et leurs attentes

Compte tenu de l'écosystème de la certification dans lequel nous évoluons, la réalisation de notre mission passe par la mobilisation de nos parties intéressées et concernées et par la collaboration avec elles dans nos activités, dont nos projets de normalisation, le tout selon une approche rigoureuse et significative. Nous y parvenons notamment grâce à [notre processus de mobilisation](#), dans le cadre duquel nous élaborons des stratégies sur mesure qui visent à nous faire comprendre les besoins et les attentes des parties intéressées et concernées en ce qui a trait à chacun de nos projets. Ce [processus](#) nous permettra par ailleurs de maintenir le dialogue et de mener des consultations ciblées pour favoriser l'élaboration de normes de grande qualité.

Pour comprendre les besoins et les attentes de nos parties intéressées et concernées, nous nous concentrerons sur les objectifs suivants :

- renforcer la mobilisation et la collaboration afin de pouvoir nous appuyer sur un éventail de points de vue dans nos activités et dans nos réponses aux difficultés qui touchent :
 - les petites et moyennes entités ainsi que les professionnels qui exercent auprès d'elles,
 - d'autres parties intéressées et concernées;
- collaborer avec nos parties intéressées et concernées par le biais de consultations et, le cas échéant, participer activement à leurs projets.

But n° 3 : améliorer la réactivité de nos processus de normalisation

Nous nous devons de rendre nos normes accessibles à nos parties intéressées et concernées en temps opportun. En ce sens, nous chercherons d'autres façons d'accroître notre réactivité, notamment par des gains d'efficacité et d'efficacité dans nos travaux. Nos actions varieront selon que les normes résultent de l'adoption de normes du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board – IAASB), et sont donc soumises à l'échéancier de ce dernier, ou sont élaborées au Canada.

Pour assurer la réactivité de nos processus de normalisation, nous nous concentrerons sur les objectifs suivants :

- contribuer à l'orientation et à l'échéancier des activités de normalisation de l'IAASB, particulièrement en ce qui concerne les normes adoptées au Canada;
- faire appel à de nouvelles technologies et à des experts pour répondre rapidement aux problèmes nouveaux;
- repérer des occasions d'améliorer nos processus d'élaboration de normes canadiennes et de contribuer plus efficacement à l'élaboration des normes et des indications de l'IAASB.



But n° 4 : établir des normes de grande qualité qui répondent aux besoins et aux attentes des parties intéressées et concernées

L'établissement de normes de grande qualité dans l'intérêt public est au cœur de nos travaux. Dans le cadre de ceux-ci, il nous faut être à l'écoute des attentes, priorités et besoins changeants des parties intéressées et concernées par nos normes. Il s'agit de tenir compte :

- de l'adaptabilité et de la proportionnalité de nos normes, sans égard à l'ampleur de la mission ou à sa complexité;
- de l'utilisation actuelle de la technologie par les professionnels en exercice et les entités, ainsi que de l'évolution rapide de ce domaine;
- de tout autre problème nouveau.

La surveillance et la compréhension des problèmes nouveaux (voir « [Notre processus de surveillance des problèmes nouveaux](#) ») jumelées à un dialogue et à une collaboration avec les parties intéressées et concernées (voir « [Notre processus de mobilisation](#) ») nous permettront de continuer d'établir des normes de grande qualité qui répondent aux besoins et aux attentes de nos parties intéressées et concernées.

Pour ce faire, nous nous concentrerons sur les objectifs suivants :

- continuer de faire valoir le point de vue canadien auprès de l'IAASB au sujet de ses activités de normalisation, particulièrement en ce qui concerne les normes adoptées à titre de normes canadiennes;
- fournir de la rétroaction continue à l'IAASB concernant l'adaptabilité et la proportionnalité des normes nouvelles et révisées qui sont proposées;
- entreprendre des activités de normalisation nationales pour répondre aux besoins et aux attentes uniques des parties intéressées et concernées canadiennes;
- participer, avec d'autres normalisateurs nationaux, aux discussions à l'échelle mondiale sur des questions qui nous touchent respectivement;
- entreprendre des activités pour répondre aux enjeux nouveaux et prioritaires qui touchent les parties intéressées et concernées canadiennes (notamment les progrès en matière de durabilité et de technologie comme l'intelligence artificielle).





But n° 5 : fournir du soutien pour la mise en œuvre et l'application efficaces des normes afin d'accroître l'uniformité et la qualité dans la réalisation des missions

La mise en œuvre et l'application efficaces de nos normes forment la clé de la qualité des missions d'audit et de certification, en plus de servir l'intérêt public. Nous travaillons de concert avec d'autres acteurs de l'écosystème de la certification qui aident à la mise en œuvre et à l'application de nos normes. Notre surveillance continue des difficultés d'application et notre collaboration avec ces partenaires de l'écosystème de la certification nous permettent de veiller à ce que nos normes demeurent adaptées aux besoins, et faciliteront leur compréhension et leur application uniforme par les professionnels en exercice.

Pour accroître l'uniformité et la qualité dans la réalisation des missions, nous nous concentrerons sur les objectifs suivants :

- soutenir ceux qui élaborent les indications et collaborer avec eux pour favoriser l'uniformité de mise en œuvre et d'application de nos normes;
- dans le cas des audits d'entités peu complexes, poursuivre nos démarches visant à soutenir les professionnels en exercice dans l'application efficace et efficiente de nos normes d'audit, tout en maintenant la qualité des audits;
- effectuer des suivis après mise en œuvre des normes, que ce soit en complément à ceux réalisés par l'IAASB au sujet de normes adoptées au Canada ou à l'égard de normes canadiennes.

RISQUES ET REDDITION DE COMPTES

L'exécution de notre mandat repose sur une gestion des risques efficace. Nous repérons les risques généralisés, mettons en œuvre des mesures d'atténuation et surveillons les faits nouveaux pour veiller à ce que le CNAC reste fidèle à sa mission.

Nous rendons également compte à nos parties intéressées et concernées et à notre organe de surveillance, le Conseil de surveillance des normes d'information et de certification, de la réalisation de notre plan stratégique. Pour ce faire, nous mesurons les progrès accomplis quant à la réalisation de nos stratégies, de notre mission et de nos buts. Nous présentons chaque année un rapport sur notre performance au Conseil de surveillance.

Enfin, nous mesurons la réalisation de nos stratégies :

- en définissant les activités spécifiques qui concourent à la réalisation des stratégies énoncées dans nos plans annuels;
- en mesurant notre performance et en faisant rapport à ce sujet en fonction de nos activités annuelles et de nos objectifs stratégiques.





© 2025 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada.

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.